

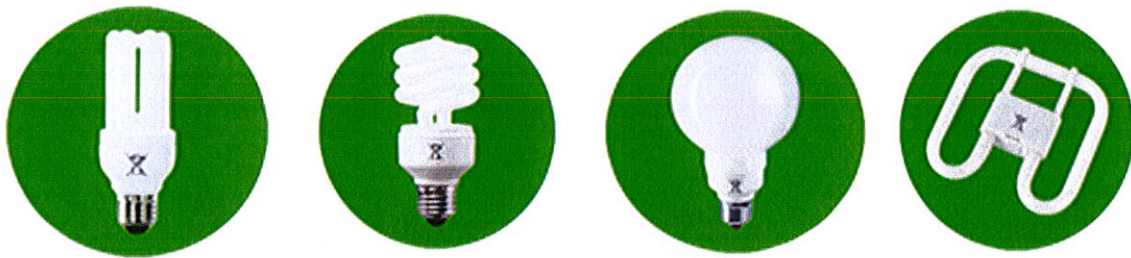
Collecte et recyclage des lampes usagées

Les lampes qui se recyclent



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le **symbole "poubelle barrée"**, signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites "techniques" (lampes sodium haute pression, lampes à iodure métallique,...), elles sont toutes recyclables !



Lampes fluo-compactes

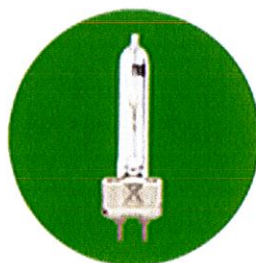


Tube fluorescent

Lampes à LED



Lampe sodium haute pression



Lampe à iodure métallique

Que faire de vos lampes usagées ?

- **Déposez vos lampes en déchèterie** dans les bacs de recyclage : soit à la déchèterie du Cheylard - ZI La Palisse – Allée des Vergers 07160 LE CHEYLARD ou à la déchèterie de Vernoux – Chemin du Chambon – 07240 VERNOUX-EN-VIVARAIS

Les horaires de la déchèterie du Cheylard

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		14H00 - 18H00
MARDI	9H30 - 11H45	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30 - 11H45	14H00 - 18H00
JEUDI		
VENDREDI	9H30 - 11H45	14H00 - 18H00
SAMEDI	9H00 - 12H00	13H00 - 17H00

- Les horaires de la déchèterie de Vernoux

	MATIN
LUNDI	8H00 - 12H00
MARDI	8H00 - 12H00
MERCREDI	8H00 - 12H00
JEUDI	8H00 - 12H00
VENDREDI	8H00 - 12H00
SAMEDI	8H00 - 12H00

- **Déposez vos lampes en magasin dans les bacs de recyclage en libre-accès** : tout magasin qui vend des lampes neuves a l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage,...).

Pour savoir où déposer vos lampes, un système de géolocalisation vous est proposé sur le site internet www.malampe.org pour connaître les points de collecte les plus proches.

<http://www.malampe.org/>

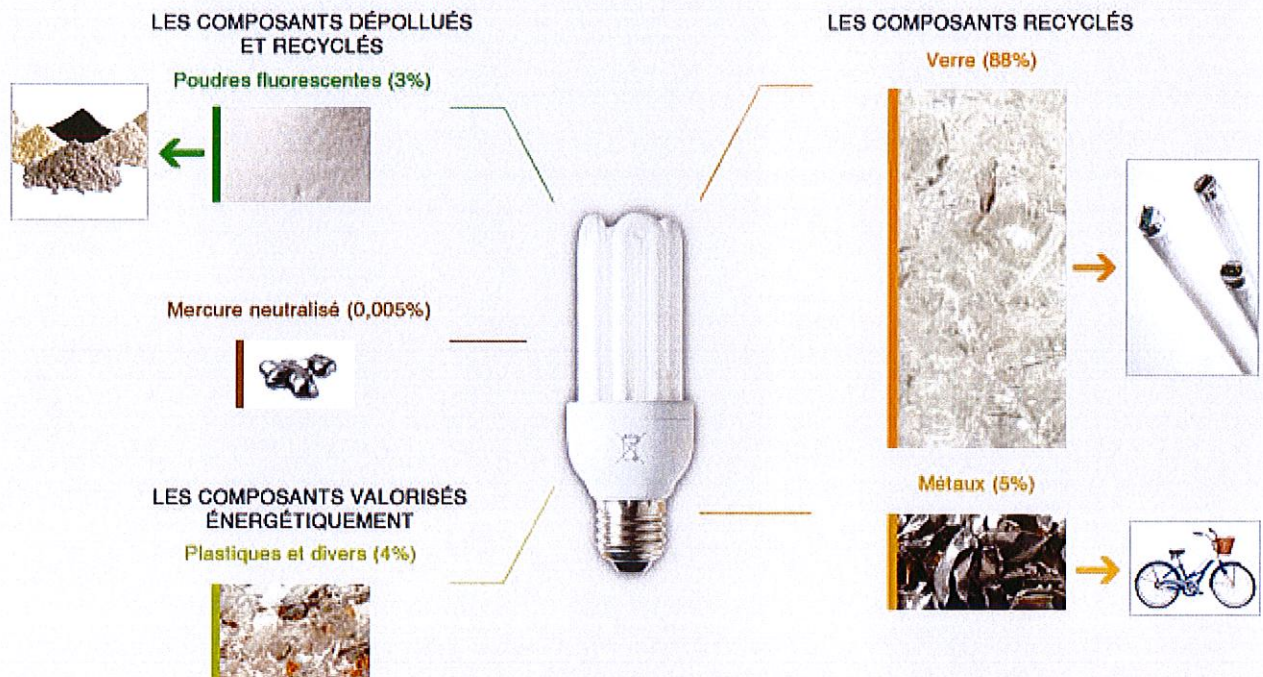


Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes collectées auprès des déchèteries et magasins sont prises en charge par Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. Ces opérations sont financées par l'éco-contribution, payée lors de l'achat d'une lampe neuve.



LES LAMPES SE RECYCLENT À PLUS DE 90% LEUR POIDS



- **Le verre (88%)** est la matière recyclable la plus importante. Il constitue l'essentiel du poids des lampes. Le verre des tubes fluorescents usagés permet de fabriquer des tubes fluorescents neufs. Le verre des lampes usagées permet de fabriquer des abrasifs, des isolants pour le bâtiment...
- **Les métaux (5%)** comme le fer, l'aluminium, le cuivre composant notamment les contacts et culots de lampes sont réutilisés dans les filières de fabrication de divers produits neufs.
- **Les plastiques (4%)** ne sont pas recyclés à ce jour. Les volumes en jeu sont insuffisants pour la mise en place d'une filière économiquement viable. Ils font souvent l'objet d'une valorisation énergétique (production d'énergie) par incinération.
- **Les poudres fluorescentes (3%)** recouvrant l'intérieur des tubes fluorescents et des lampes basse consommation sont recyclées pour en extraire les terres rares qui les composent.
- **Le mercure (0,005%)**, présent en infime quantité, est contenu dans les poudres fluorescentes. Il est isolé pour être stocké de façon hermétique dans un lieu de stockage sécurisé (CSDU).